

ART. 3. – Le ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002).

ABDERRAHMAN YOUSOUFI.

Pour contreséing :

*Le ministre de l'économie,
des finances, de la privatisation
et du tourisme,*

FATHALLAH OUALALOU.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5027 du 25 jourmada I 1423 (5 août 2002).

Décret n° 2-02-347 du 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002) portant abrogation du décret n° 2-98-517 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) fixant les valeurs minimales des marchandises en douane ainsi que la liste des marchandises qui y sont soumises.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le code des douanes et impôts indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 20 *bis* ;

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme et après avis du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 22 rabii II 1423 (4 juillet 2002),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont abrogées les dispositions du décret n° 2-98-517 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998), fixant les valeurs minimales des marchandises en douane ainsi que la liste des marchandises qui y sont soumises.

ART. 2. – Le ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme et le ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002).

ABDERRAHMAN YOUSOUFI.

Pour contreséing :

*Le ministre de l'économie,
des finances, de la privatisation
et du tourisme,*

FATHALLAH OUALALOU.

*Le ministre de l'industrie,
du commerce, de l'énergie
et des mines,*

MUSTAPHA MANSOURI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5027 du 25 jourmada I 1423 (5 août 2002).

Arrêté du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 2182-01 du 7 jourmada I 1423 (18 juillet 2002) fixant le délai au-delà duquel les déclarations en détail dûment enregistrées et n'ayant reçu aucune suite, peuvent être annulées d'office par l'administration des douanes et impôts indirects.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DE LA PRIVATISATION ET DU TOURISME,

Vu le code des douanes et impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 78 *ter*,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les déclarations en détail dûment enregistrées auprès des services de l'administration des douanes et impôts indirects et qui n'ont reçu aucune suite après l'expiration d'un délai de soixante (60) jours, peuvent être annulées d'office par l'administration des douanes et impôts indirects, aux conditions fixées par elle.

Le délai de soixante (60) jours est calculé à compter de la date d'enregistrement de la déclaration en détail correspondante.

ART. 2. – Le directeur général de l'administration des douanes et impôts indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 jourmada I 1423 (18 juillet 2002).

FATHALLAH OUALALOU.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5027 du 25 jourmada I 1423 (5 août 2002).

Décret n° 2-02-350 du 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002) approuvant le formulaire unique de création d'entreprises

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Lettre Royale au Premier ministre en date du 24 chaoual 1422 (9 janvier 2002) relative à la gestion déconcentrée de l'investissement ;

Sur proposition du ministre de la justice, du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme et du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 22 rabii II 1423 (4 juillet 2002),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent décret, le formulaire unique groupant l'ensemble des déclarations et formalités prescrites par la législation et la réglementation en vigueur en vue de la création d'entreprises.

Le ministre de la justice, le ministre chargé des finances et le ministre chargé du commerce sont habilités à modifier ou compléter, par arrêté conjoint et en tant que de besoin, le formulaire unique.

ART. 2. – Le formulaire unique est mis à la disposition des demandeurs aux guichets d'aide à la création d'entreprises relevant des centres régionaux d'investissements et, le cas échéant, dans les annexes desdits guichets au niveau préfectoral, provincial ou communal.

ART. 3. – Le formulaire unique, dûment rempli par les demandeurs et accompagné des pièces et documents justificatifs exigés par la législation et la réglementation en vigueur pour la création d'entreprises, vaut demande d'inscription à la patente, déclaration d'immatriculation au registre du commerce, déclaration d'identité fiscale et demande d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale.

ART. 4. – Le personnel des guichets d'aide à la création d'entreprises accomplit toutes les démarches nécessaires pour recueillir auprès des administrations et organismes compétents, les documents ou attestations exigés par la législation ou la réglementation en vigueur et nécessaires à la création de l'entreprise.

Dans le délai fixé par le Wali de région, ledit personnel met le demandeur en possession des attestations, délivrées par lesdites administrations et organismes, justifiant :

- l'inscription au rôle d'imposition à l'impôt des patentes ;
- l'immatriculation au registre du commerce ;
- l'identité fiscale ;
- l'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale.

ART. 5. – Conformément aux dispositions de l'article 18 du dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, le personnel des guichets d'aide à la création d'entreprises est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

ART. 6. – Le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme et le ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002).

ABDERRAHMAN YOUSOUFI.

Pour contresign :

Le ministre de la justice,

OMAR AZZIMAN.

Le ministre de l'intérieur,

DRISS JETTOU.

*Le ministre de l'économie,
des finances, de la privatisation
et du tourisme,*

FATHALLAH OUALALOU.

*Le ministre de l'industrie, du commerce,
de l'énergie et des mines,*

MUSTAPHA MANSOURI.

*

*

*

FU/PP


ROYAUME DU MAROC
CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
DE LA WILAYA DE

CADRE RESERVE AU CENTRE

Nom
Prénom
Date de dépôt des pièces au Centre
N° de dépôt
N° du Registre du commerce
 de (tribunal)
N° de patente
N° d'identifiant fiscal
N° d'affiliation à la CNSS

FORMULAIRE UNIQUE
DECLARATION DE CREATION D'ENTREPRISE
PERSONNES PHYSIQUES

**Cet imprimé constitue une demande d'inscription à la
patente, une déclaration d'immatriculation au Registre
de Commerce, une déclaration d'existence fiscale et une
demande d'affiliation à la CNSS**

Numéro de dépôt..... Nom et prénom du déclarant..... Nom et Prénom du bénéficiaire..... nombre des pièces jointes..... Date.....	FU/PP	 Cachet du Centre et signature de l'agent
--	-------	--

FU/PP-1 /5

IDENTITE DU BENEFICIAIRE DE LA DECLARATION

Personne physique | | succursale ou agence de commerçant installées au Maroc | |
succursale ou agence de commerçant étranger | | Gérance libre | |

Nom
Prénom

Date de naissance

A ville pays

Nationalité**N° de CIN**

ou

passport

(pour les étrangers non résidents)

ou

carte d'immatriculation

(pour les étrangers résidents)

délivré le

à

Régime matrimonial pour le commerçant étranger**nature et date de l'acte autorisant le mineur à faire le commerce ou le tuteur à exploiter les biens d'un mineur (s'il y a lieu)****Adresse personnelle ou du domicile fiscal**

code Postal
 ville
 préfecture ou province
 Wilaya
 pays

commune

Contacts

téléphone
 mobile

fax
 e-mail

INFORMATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

Nom sous lequel le commerce est exercé**Enseigne utilisée****Certificat Négatif** (s'il y a lieu)sous le numéro
en date du**Date du commencement de l'exploitation :****Activité principale****Adresse de l'établissement à inscrire**code Postal
ville
préfecture ou province
Wilaya

commune

Origine du fondscréation
licitationachat
donationpartage
héritage
indivision**Ancien propriétaire**

Nom

Prénom

N° RC s'il y a lieu :

tribunal

S'IL S'AGIT DE GERANCE LIBRE

Durée de la gérance libre

du

au

Nature et date de l'acte

En date du

Propriétaire ou exploitant du fonds objet de gérance librenom
prénom
RC**Date de radiation ou de modification**

FU/PP- 3 / 5

S'IL S'AGIT DE SUCCURSALE, AGENCE OU REPRESENTATION COMMERCIALE
--

Adresse du principal établissement

code Postal	commune
ville	
préfecture ou province	
Wilaya	
pays	

N° de patente**RC ou registre en tenant lieu****Adresse de la collectivité ou de l'établissement public étranger par laquelle ou pour laquelle l'entreprise est exploitée(s'il y a lieu) (article37 du Code de Commerce)**

code Postal
ville
pays

INFORMATIONS RELATIVES AUX PERSONNES LIEES A L'ETABLISSEMENT

Effectif salarié (s'il y a lieu)**Date d'embauche du premier salarié (s'il y a lieu)****Identité de la personne pouvant engager l'entreprise (fondé du pouvoir)**

nom		
prénom		
date de naissance		A
nationalité		
N° de CIN		
ou		
de passeport	délivré le	A
(pour les étrangers non résidents)		
ou		
de la carte d'immatriculation (pour les étrangers résidents)		
adresse personnelle		

code Postal	commune
ville	
préfecture ou province	
Wilaya	
pays	

FU/PP- 4/5

ETABLISSEMENTS DE COMMERCE ACTUELLEMENT OU PRECEDEMMENT EXPLOITES PAR LE BENEFICIAIRE DANS LE RESSORT TERRITORIAL D'AUTRES TRIBUNAUX (s'il y a lieu)
si le nombre des établissements est supérieur à un, veuillez noter le surplus dans l'intercalaire ci-joint

	Actuellement	précédemment
Dénomination		
Activité		
Adresse		
code Postal		commune
ville		
préfecture ou province		
Wilaya		
N° de patente		
RC		tribunal

SUCCURSALES ,AGENCES OU ETABLISSEMENTS SECONDAIRES
si le nombre de succursales est plus qu'une, veuillez noter le surplus dans l'intercalaire joint au formulaire

Succursales , agences ou établissements secondaires au Maroc

Dénomination

Adresse

code Postal

ville

préfecture ou province

Wilaya

Activité

N° de patente

Succursales ou agences commerciales à l'étranger

Dénomination

Adresse

code Postal

ville

pays

Activité

FU/PP-I 1

INTERCALAIRES

**AUTRES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE ACTUELLEMENT OU PRECEDEMMENT EXPLOITES
 PAR LE BENEFICIAIRE DANS LE RESSORT TERRITORIAL D'AUTRES TRIBUNAUX (s'il y a lieu)**

	Actuellement	précédemment
Dénomination		
Activité		
Adresse		
code Postal ville préfecture ou province Wilaya		commune
N° de patente RC		tribunal

	Actuellement	précédemment
Dénomination		
Activité		
Adresse		
code Postal ville préfecture ou province Wilaya		commune
N° de patente RC		tribunal

FU/PP I- 2

Autres Succursales ou établissements secondaires au Maroc
--

Dénomination**Adresse**

code Postal	commune
ville	
préfecture ou province	
Wilaya	
N° de patente	

Dénomination**Adresse**

code Postal	commune
ville	
préfecture ou province	
Wilaya	
N° de patente	

Succursales ou établissements secondaires à l'étranger

Dénomination**Adresse**

code Postal
ville
pays

Dénomination**Adresse**

code Postal
ville
pays

Autres associés de fait

1 -

nom/ prénom	
RC	tribunal
CIN	

2 -

nom/ prénom	
RC	tribunal
CIN	

FU/PP-BN

ROYAUME DU MAROC
CENTRE REGIONAL
D'INVESTISSEMENT DE LA WILAYA
DE

BULLETIN DE NOTIFICATION DES IDENTIFIANTS

Nom et prénom

Activité.....

Adresse.....

.....

.....

IDENTIFIANTS^(*)

N° du Registre du commerce

du (tribunal)

N° de patente

N° d'identifiant fiscal

N° d'affiliation à la CNSS

Cachet du
Centre

Signature du
Directeur du
Centre

(*) important : ces identifiants sont strictement réservés à cette entreprise.
Les actes et documents émanant de l'entreprise et destinés aux tierces doivent indiquer les
identifiants ci-dessus et ce en application de la réglementation en vigueur.

ROYAUME DU MAROC

FU / PM

**CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
DE LA WILAYA DE.....**

CADRE RESERVE AU CENTRE

Raison sociale ou dénomination

Date de dépôt des pièces au Centre

N° de dépôt

N° du Registre du commerce
de (tribunal)

N° de patente

N° d'identifiant fiscal

N° d'affiliation à la CNSS

**FORMULAIRE UNIQUE
DECLARATION DE CREATION D'ENTREPRISE
PERSONNES MORALES**

**Cet imprimé constitue une demande d'inscription à la
patente, une déclaration d'immatriculation au Registre de
Commerce, une déclaration d'existence fiscale et une
demande d'affiliation à la CNSS**

Numéro de dépôt..... FU/PM Nom et prénom du déclarant..... Raison sociale ou dénomination..... Nombre des pièces jointes..... Date.....	Cachet du centre et signature de l'agent
--	--

FU/PM-1 /4

INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Société commerciale	succursale, représentation ou agence commerciale étrangère
----------------------------	---

Succursale ou agence de société commerciale installée au Maroc

Raison sociale ou dénomination :**Enseigne :****sigle****N° certificat négatif****délivrée en date du****Forme juridique de la société**

SA	SARL	SNC	GIE
société en commandite simple		société en commandite par action	
Autres	préciser		

Montant du capital social*si capital variable montant minimum***Durée de la personne morale****Début de l'activité ou d'installation
au Maroc****Activité principale de la société****Adresse du siège social de la société à inscrire**

code Postal	commune
ville	
préfecture ou province	
wilaya	

Contactstéléphone
mobilefax
e-mail

FU/PM-2 /4

S'IL S'AGIT D'UNE SUCCURSALE, AGENCE OU REPRESENTATION COMMERCIALE**Adresse du principal établissement ou du siège social de la société mère**

code Postal commune
 ville
 pays
 RC ou tenant lieu

Adresse de la collectivité ou de l'établissement public étranger par laquelle ou pour laquelle l'entreprise est exploitée (article37 du Code de Commerce)

code Postal ville
 pays

IDENTITE DES DIRIGEANTS^(*)***Si le nombre de dirigeants est supérieur à un, veuillez noter le surplus dans l'intercalaire ci-joint***

Personnes physiques	Personnes morales
Nom/ prénom	Raison sociale
date et lieu de naissance	Forme juridique
Qualité	activité de la société
Nationalité	Représentant permanent
CIN Carte d'immatriculation ou passeport	N° du RC/tribunal
déjà délivré le à	Siège social
adresse personnelle	

AUTRES ASSOCIES***Si le nombre des autres associés est supérieur à un, veuillez noter le surplus dans l'intercalaire ci-joint***

Personnes physiques	Personnes morales
Nom/Prénom	Raison sociale
Qualité	Forme juridique
Date et lieu de naissance	Activité
Nationalité	
CIN carte d'immatriculation ou passeport	Représentant permanent
déjà délivré le à	N° RC/tribunal
adresse personnelle	Siège social

(*)identité des associés autres que actionnaires ou commanditaires/ associés ou tierces autorisés à administrer, gérer et signer pour la société/ gérants et les membres des organes d'administration, de direction ou de gestion et les directeurs nommés pendant la durée de la société.

FU/PM-3 /4

INFORMATIONS SUR LES PERSONNES LIEES A L'ETABLISSEMENT

Nombre de salariés de l'entreprise (s'il y a lieu)**Date d'engagement du premier salarié (s'il y a lieu)****Pour les sociétés étrangères, veuillez indiquer la personne physique ou morale résidente au Maroc accréditée auprès de l'administration fiscale.**

raison sociale

ou

nom

prénom

activité

adresse

code Postal

ville

wilaya

commune

SUCCURSALES, AGENCES OU ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

*Si le nombre est supérieur à un, veuillez noter le surplus dans l'intercalaire ci-joint***Succursales, agences ou établissements secondaires au Maroc**

Dénomination

Adresse

code Postal

ville

préfecture ou province

wilaya

N° de patente

Taxe d'édilité^(*)

Activité

commune

Succursales, agences ou établissements secondaires à l'étranger

Dénomination

Adresse

code Postal

pays

Activité

ville

(*) pour les sociétés immobilières disposant de plusieurs immeubles, prière d'indiquer l'article de la taxe d'édilité pour chaque immeuble exploité

FU/PM-4 /4

OPTIONS RELATIVES A LA TVA « article6 de la loi 30 -85 »

Assujettissement à la TVA de plein droit sur option
Régime adopté par l'entreprise au regard de la TVA
à l'encaissement au débit

OPTION POUR L'IS (cas des sociétés visées à l'article 2, I-A, 1^{er} de la loi 24 - 86)

oui non

**OPTION POUR L'IMPOSITION FORFAITAIRE (cas des sociétés étrangères)
« article18 de la loi 24-86 ».**

oui non

DIVERS

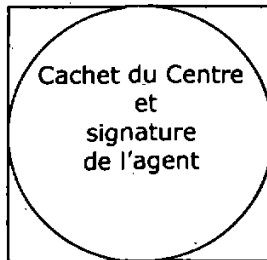
Brevet d'invention déposé le n° de délivrance
Marque déposée le sous le n°

CADRE RESERVE AU SECRETARIAT GREFFIER

Numéro de dépôt.....
Déclaration d'immatriculation déposée leà.....h
Sous le n°du registre chronologique
N° analytique.....

PERSONNE CHARGEE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE CONSTITUTION

DECLARATION ETABLIE PAR.....
AGISSANT EN QUALITE DE.....
ADRESSE PERSONNELLE.....
.....
TEL**FAX**.....
MOBILE.....**E-MAIL**.....
FAIT A **LE**.....
SIGNATURE



FU/PM-I 1

INTERCALAIRES		
DIRIGEANTS		
Personnes physiques	1	2
Nom/Prénom		
Qualité		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
CIN		
Carte d'étranger/ passeport Délivré le à		
Adresse personnelle		
Personnes morales	1	2
Raison sociale		
Forme juridique		
activité de la société		
Représentant permanent		
N° du RC/tribunal		
Siège social		
AUTRES ASSOCIES		
Personnes physiques	1	2
Nom/Prénom		
Qualité		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
CIN		
carte d'étranger / passeport Délivré le à		
Adresse personnelle		
Personnes morales	1	2
Raison sociale		
Forme juridique		
activité de la société		
Représentant permanent		
N° du RC/tribunal		
Siège social		

AUTRES SUCCURSALES, AGENCES OU ETABLISSEMENTS SECONDAIRES**Succursales, agences ou établissements secondaires au Maroc****Dénomination****Adresse**

code Postal
ville
préfecture ou province
wilaya
N° de patente
Activité

commune

Taxe d'édilité(*)

Dénomination**Adresse**

code Postal
ville
préfecture ou province
wilaya
N° de patente
Activité

commune

Taxe d'édilité(*)

Succursales, agences ou établissements secondaires à l'étranger**Dénomination****Adresse**

code Postal
pays
Activité

ville

Dénomination**Adresse**

code Postal
pays
Activité

ville

(*) pour les sociétés immobilières disposant de plusieurs immeubles, prière d'indiquer l'article de la taxe d'édilité pour chaque immeuble exploité.

FU/PM-BN

ROYAUME DU MAROC
CENTRE REGIONAL
D'INVESTISSEMENT DE LA WILAYA
DE

BULLETIN DE NOTIFICATION DES IDENTIFIANTS

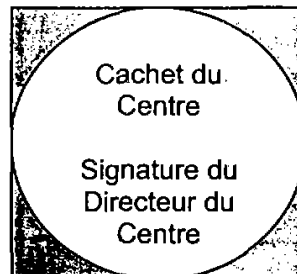
Raison sociale

Activité.....

Adresse.....
.....
.....
.....

IDENTIFIANTS(*)

<u>N° du Registre du commerce</u> du (tribunal) <u>N° de patente</u> <u>N° d'identifiant fiscal</u> <u>N° d'affiliation à la CNSS</u>



(*) Important : ces identifiants sont strictement réservés à cette société.
Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer les identifiants ci-dessus et ce en application de la réglementation en vigueur.

Pièces à fournir pour la création d'entreprise (*)

Les personnes physiques

Cas des commerçants

- Copie de la pièce d'identité ;
- Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés^(*);
- Le certificat négatif dans le cas du choix d'une enseigne ou d'un nom commercial ;
- Copie de la pièce d'identité pour le fondé du pouvoir de l'assujetti ayant procuration ;
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation , du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant
- Extrait de l'acte indiquant le régime matrimonial pour les commerçants étrangers.
- L'autorisation prévue par la loi si le commerçant est mineur au regard de la loi marocaine.
- Déclaration anticipée de majorité si le commerçant est mineur.
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce, fournir attestation prouvant l'origine du fonds de commerce.

Cas de la gérance libre

- Contrat de location ou de gérance libre signé et enregistré^(*);
- Parution au Journal d'Annonces Légales de l'acte de gérance;
- Parution dans le Bulletin Officiel de l'acte de gérance
- Copie du CIN du locataire en gérance libre;
- Copie des inscriptions modèle n°7 délivrée au nom du bailleur, par le secrétaire greffier du Tribunal compétent, le cas échéant.

Cas des succursales ou agences de commerçants

- Copie de la pièce d'identité ;
- Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés^(*);
- Certificat négatif (s'il y a lieu) ;
- Copie des inscriptions modèle 7 délivrée par le secrétaire greffier où est situé l'établissement principal.

(*) Si cette formalité n'est pas assurée par le centre

(**) Veuillez cocher les pièces déposées au niveau du centre

Pièces à fournir pour la création d'entreprise^(*)

Les personnes morales

Cas de la SA

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;
- Statuts signés par les associés et enregistrés^(*);
- Acte de nominations (Président, commissaire aux comptes, administrateurs) enregistré^(*) ;
- Attestation de blocage des fonds (le quart du capital minimum)
- Rapport du commissaire aux apports le cas échéant
- Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux ;
- Déclaration de souscription et de versement ;
- Bulletin des souscripteurs ;
- Photocopie de la pièce d'identité des personnes liées à l'administration (s'il s'agit de personnes morales, copies des inscriptions modèle 7 délivrées par le secrétaire greffier du Tribunal compétent) ;
- Déclaration de conformité ;
- Copie de la publicité Journal d'annonces légales ;
- Certificat négatif.

Cas de la SARL

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;
- Statuts signés par les associés et enregistrés^(*) ;
- Si le gérant n'est pas nommé dans les statuts, P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire enregistré^(*) ;
- Attestation de blocage de 100000 DH minimum ;
- Rapport du commissaire aux apports (le cas échéant) ;
- Photocopie de la CIN du gérant (Pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation et pour les étrangers non résidents une photocopie du passeport) ;
- Déclaration de conformité;
- Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales ;
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;
- Certificat négatif ;

^(*) si cette formalité n'est pas assurée par le Centre
^(**) Veuillez cocher les pièces déposées au niveau du centre

Cas de la SNC

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;**
- Statuts signés par les associés et enregistrés^(*) ;**
- Pièces d'identité de tous les associés ;**
- Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial ;**
- Autorisation du Tribunal si un des associés est mineur ;**
- Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur.**
- Certificat négatif ;**
- Déclaration de conformité ;**
- Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales ;**
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;**

Cas des SCS

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;**
- Statuts signés par les associés et enregistrés^(*) ;**
- Certificat négatif ;**
- Pièces d'identité des gérants et des associés commanditaires ;**
- L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine.**
- Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs.**
- Déclaration de conformité ;**
- Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales ;**
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;**
- Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial ;**

(*) si cette formalité n'est pas assurée par le Centre

(**) Veuillez cocher les pièces déposées au niveau du centre

Cas des SCA

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;
- Statuts signés par les associés et enregistrés^(*) ;
- Certificat négatif ;
- Pièces d'identité du gérant et des associés commanditaires ;
- L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine.
- Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs.
- Régime matrimonial pour les associés commanditaires.
- PV enregistré^(*) de l'A.G.O qui nomme le gérant et tous les membres du conseil de surveillance ainsi que le commissaire ou les commissaires aux comptes ;
- Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux ;
- Déclaration de souscription et de versement ;
- Bulletin des souscriptions ;
- Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales ;
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;
- Déclaration de conformité ;

Cas des succursales ou agences de sociétés commerciales dont le siège social est au Maroc- hors du ressort du tribunal concerné-

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale ;
- PV enregistré^(*) de l'A.G.E portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant^(*) ;
- Certificat négatif ;
- Copie de la pièce d'identité du gérant ;
- Copie du JAL où est annoncé la création de la succursale ou de l'agence ;
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;
- Attestation des inscriptions modèle n° 7 délivrée par le Secrétaire Greffier où est situé le siège social.
- Déclaration de conformité.

(*) si cette formalité n'est pas assurée par le Centre

(**) Veuillez cocher les pièces déposées au niveau du centre

Cas des succursales ou agences de sociétés commerciales dont le siège social est à l'étranger

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés^(*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;**
- P.V enregistré^(*) de l'A.G.E portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant ;**
- Certificat négatif ;**
- Copie de la pièce d'identité du gérant ;**
- Certificat d'immatriculation de la société mère ou toute autre pièce en tenant lieu ;**
- Statuts de la société mère ou tout autre document en tenant lieu ;**
- Copie du JAL où est annoncé la création de la succursale ou de l'agence.**
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;**
- Certificat attestant la réalité de la société mère ou tout autre document tenant lieu.**
- Certificat de conformité.**

Cas des Groupements d'Intérêt Economique

- Contrat de groupement ;**
- Certificat négatif ;**
- Déclaration de conformité ;**
- Copie des pièces d'identités des membres d'organes d'administration, de direction ou de gestion et du contrôle des comptes ;**
- Copie des inscriptions modèle 7 pour chaque personne membre du groupement.**
- Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales.**
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO .**

(*) si cette formalité n'est pas assurée par le Centre

(**) Veuillez cocher les pièces déposées au niveau du centre

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5027 du 25 jourmada I 1423 (5 août 2002).